



Rete europea degli Enti Locali per la pace in Medio Oriente
Network of European Local Authorities for peace in the Middle East
Réseau des collectivités européennes pour la paix au Proche-Orient
Red Europea de las Autoridades Locales por la paz en Oriente Medio
Netzwerk von europäischen lokalen Behörden für den Frieden im Nahen Osten

Communiqué de presse

**Délégation du Réseau des Collectivités Européennes
pour la Paix au Proche-Orient (COEPPPO)
en Israël et Palestine (17-21 juillet 2004)**

Pour la première fois, une délégation de représentants de collectivités européennes s'est rendue en Israël et dans les Territoires Palestiniens du 17 au 21 juillet 2004. Cette délégation du Réseau des Collectivités Européennes pour la Paix au Proche-Orient (COEPPPO), composée de vingt-trois représentants de collectivités venue d'Espagne, Italie et France, était conduite conjointement par Bernard Stasi, ancien Médiateur de la République française, ancien ministre et Président de Cités Unies France, et Michel Delebarre, ancien ministre d'Etat, député-maire de Dunkerque et Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque (France).

Au cours de leur séjour, les membres de la délégation ont rencontré les organismes et personnalités suivantes : l'Union des Autorités Locales d'Israël (ULAI) et l'Association des Autorités Locales Palestiniennes ; Meir Nitzan, maire de Rishon Le Zion et Président de "Mayors for Peace" ; Yossi Beilin et Yasser Abed Rabbo, initiateurs du Pacte de Genève ; le Vice-maire de Tel Aviv ; Nasri Khayal, Maire de Gaza ; Abu Alaa, Premier Ministre de l'Autorité Nationale Palestinienne ; Jamal Shobaki, Ministre palestinien du Gouvernement local, Yasser Arafat, Président de l'Autorité Nationale Palestinienne et la Délégation de la Commission Européenne à Jérusalem.

A l'issue de leur séjour, ils

- expriment leur plus profonde inquiétude face à l'aggravation de la situation – et plus particulièrement face à l'impossibilité, pour les collectivités palestiniennes, de fonctionner depuis qu'a été décidée la construction du "mur de séparation" ;
- réaffirment leur condamnation la plus ferme de tout acte de violence, de terrorisme et de destruction exercé à l'encontre des populations civiles ;
- affirment leur soutien à l'organisation des élections municipales annoncées par l'Autorité Palestinienne, élément essentiel à la construction

de la société démocratique palestinienne, et se déclarent prêtes à faciliter leur tenue ;

- s'engagent à appuyer les initiatives de paix menées par l'Association des Autorités Locales Palestiniennes (APLA) et l'Union des Autorités Locales d'Israël (ULAI) et toute autre initiative de paix basée sur le dialogue entre Palestiniens et Israéliens, tels que le Pacte de Genève ;
- soutiennent la volonté affichée de l'Association des Autorités locales d'Israël (ULAI) et de l'Association des Autorités Locales Palestiniennes (APLA) de mettre en place des programmes de coopération par le biais des collectivités européennes ;
- annoncent l'organisation d'une conférence, à Cordoue (Espagne), au printemps 2005, qui réunira des collectivités européennes, israéliennes et palestiniennes pour élaborer un programme de travail commun et établir des ponts entre nos collectivités afin d'enclencher un processus de paix partant des populations.

Le Réseau des Collectivités Européennes pour la Paix au Proche-Orient (COEPPO)

Créé en 2002 à l'initiative de réseaux nationaux de collectivités belge, italien, espagnol, grec et français, le réseau COEPPO représente aujourd'hui plusieurs centaines de collectivités européennes, dont des villes importantes telles que Naples, Venise ou Barcelone. Il vise à faire entendre la voix des Européens et proposer une diplomatie des villes pour l'établissement d'une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens. Ses trois priorités sont les suivantes : (a) sensibiliser les citoyens européens au conflit israélo-palestinien et faire pression sur l'Union Européenne et les Etats-membres pour que ceux-ci interviennent de la manière la plus énergique dans la poursuite du processus de paix ; (b) oeuvrer au rapprochement entre collectivités d'Israël et de Palestine ; (c) entreprendre des actions de coopération décentralisée entre collectivités européennes, israéliennes et palestiniennes.